



Arrêté du Conseil fédéral

sur l'extension, due au renchérissement et à la TVA, des crédits d'engagement alloués aux projets NLFA, R-LGV, ZEB, C4m et étape d'aménagement 2025 et sur la libération de la tranche bloquée du crédit d'engagement alloué à l'axe du Saint- Gothard

du 13 décembre 2021

*Le Conseil fédéral suisse,
arrête:*

1. Le crédit d'engagement de 15 825,474 millions de francs (prix effectif) alloué à l'axe du Saint-Gothard est augmenté:
 - a. de 34 millions de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de 11 millions de francs pour couvrir la TVA.
2. Le crédit d'engagement de 672,5 millions de francs (prix effectif) alloué aux aménagements de tronçons sur le reste du réseau est augmenté:
 - a. de 4 millions de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de 1 million de francs pour couvrir la TVA.
3. Le crédit d'engagement de 100,9 millions de francs (prix effectif) alloué aux aménagements Saint-Gall–St. Margrethen est augmenté:
 - a. de 1,2 million de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de -0,8 million de francs pour couvrir la TVA.
4. Le crédit d'engagement de 118 millions de francs (prix effectif) alloué aux aménagements Berne–Neuchâtel–Pontarlier est augmenté:
 - a. de 0,6 million de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de 3,2 millions de francs pour couvrir la TVA.
5. Le crédit d'engagement de 700 millions de francs (prix effectif) alloué aux mesures visées à l'art. 4, al. 1, let. a, de la loi fédérale du 20 mars 2009 sur le développement de l'infrastructure ferroviaire (LDIF) (lignes de base de la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes [NLFA]) est augmenté:
 - a. de 81 millions de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de 4 millions de francs pour couvrir la TVA.

6. Le crédit d'engagement de 4420 millions de francs (prix effectif) alloué aux mesures visées à l'art. 4, al. 1, let. b, LDIF (autres lignes) est augmenté:
 - a. de 401 millions de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de 22 millions de francs pour couvrir la TVA.
7. Le crédit d'engagement de 250 millions de francs (prix effectif) alloué aux mesures visées à l'art. 6 LDIF (mesures de compensation dans le trafic régional) est augmenté:
 - a. de 27 millions de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de 2 millions de francs pour couvrir la TVA.
8. Le crédit d'engagement de 710 millions de francs (prix effectif) alloué aux mesures du corridor de 4 mètres en Suisse est augmenté:
 - a. de 6,2 millions de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de 3,4 millions de francs pour couvrir la TVA.
9. Le crédit d'engagement de 6400 millions de francs (prix effectif) alloué à l'étape d'aménagement 2025 de l'infrastructure ferroviaire est augmenté:
 - a. de 35 millions de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de 13 millions de francs pour couvrir la TVA.
10. Le crédit d'engagement de 12 201 millions de francs (prix de 1998) alloué à l'axe du Saint-Gothard est augmenté de 140 millions de francs au débit de la tranche bloquée de 956 millions de francs (prix de 1998), qui passe ainsi à 12 341 millions de francs (prix de 1998). La tranche bloquée s'élève donc encore à 816 millions de francs (prix de 1998).

13 décembre 2021

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Guy Parmelin
Le chancelier de la Confédération, Walter Turnherr